



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Lignes

Question écrite n° 37925

Texte de la question

Le 13 mai 1987, l'assemblée de Corse adoptait à l'unanimité un vœu proposant le nom de Daniele Casanova pour le futur car-ferry reliant la Corse au continent, manifestant ainsi son attachement à la fondatrice des comités féminins de la Résistance. Sa lutte exemplaire pendant l'Occupation et à Auschwitz est connue des femmes du monde entier et son nom est évoqué à chaque congrès mondial des femmes. Il est normal de rendre hommage à la lutte héroïque des femmes pour la libération de notre pays. Mme Jacqueline Hoffmann s'adresse à M le ministre délégué auprès du ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, chargé des transports, afin que la volonté des Corses exprimée par leurs élus régionaux soit satisfaite et que le nom prestigieux de Daniele Casanova orne la coque du futur car-ferry.

Texte de la réponse

Reponse. - La procédure d'attribution des noms des navires actuellement en vigueur prévoit que le propriétaire du navire fait une proposition de nom à l'administration. Celle-ci procède alors à un contrôle visant à éviter les doubles emplois et elle vérifie que le nom choisi n'est pas susceptible de porter atteinte à la sécurité ou à l'ordre public. Dans ce cadre, le président de la Société navale maritime Corse Méditerranée qui a passé commande du navire et en sera propriétaire et exploitant, a proposé d'appeler le nouveau paquebot destiné aux lignes de la Corse « Ile de Beauté ». Quel que soit l'hommage que l'on doit rendre aux résistants en général et à Danielle Casanova en particulier, le nom retenu paraît particulièrement adapté. Il est probable que le choix du président de la SNCM manifeste au premier chef une préoccupation commerciale pour faciliter la venue de touristes tant étrangers que français vers la Corse.

Données clés

Auteur : [Mme Hoffmann Jacqueline](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37925

Rubrique : Transports maritimes

Ministère interrogé : transports

Ministère attributaire : mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 mars 1988, page 1111

Réponse publiée le : 18 avril 1988, page 1685